

PROJET DE PARC EOLIEN CIRE D'AUNIS – ARDILLIERES

Le dossier de ce projet initié fin 2002 est en fin d'instruction après le dépôt, par la Société Française d'Eoliennes en décembre 2007, du permis de construire 8 éoliennes de 1.5 mégawatt d'une hauteur de mât de 80 mètres plus 41 mètres de rayon des pales.

L'AAA. est favorable aux énergies propres donc à l'éolien, mais pas n'importe où.

Le plan d'implantation final qui nous a été communiqué lors de la réunion publique du 15 octobre 2008 rapproche trop le parc des maisons d'habitation, De plus, cinq éoliennes sur huit se trouvent sur la ligne de crête dominant Ciré et non en léger contrebas, ce qui les aurait masquées en partie. A 1450 m se situe la place de la Croix-Jaune, centre de Ciré, sous le vent de Nord-est, ce qui n'est pas rare, le bourg profitera en plus d'une exposition à la totalité des effets du parc.

L'aspect financier complet du projet n'est abordé ni sur les documents ni en réunion.

L'AAA invite donc les habitants de Ciré d'Aunis à réfléchir aux conséquences :

- Effets sur l'avifaune : même faibles, il y en a.
- Impact sur le paysage : indépendamment de l'esthétique des engins, imaginez l'effet que produira sur la crête dominant le village une demi-douzaine de ces tours.
- Nuisances sonores : si une réglementation stricte encadre les volumes, il n'existe que des recommandations concernant les distances des maisons les plus proches. 500 m pour la Direction régionale de l'environnement, 900 m selon le Conseil général et 1500 m d'après l'Académie de médecine. On ne peut en fait constater les dégâts qu'après construction. Lors de la réunion du 15 octobre, de nombreux témoignages négatifs de voisins de parcs existants ont pu s'exprimer. On ne doit ni les ignorer ni les qualifier à priori de subjectifs.
- Des habitations sont à 600 m d'éoliennes, d'autres, à 700 ou 800 m, un nouveau lotissement à 900 m vient d'être autorisé. La valeur de ces biens risque d'être dépréciée.
- N'oublions pas que cette installation sera là pour au moins 20 ans, peut-être plus.
- Avec l'autoroute à l'ouest, des lignes, à très haute tension au nord et haute tension au sud et un parc éolien au nord, la commune est bien encadrée.

Si vous habitez Ciré d'Aunis vous pouvez manifester votre opposition à ce projet en vous inscrivant sur les listes à votre disposition chez les commerçants suivants :

Siège de l'association
Pharmacie
Bureau de tabac
Boulangerie
Epicerie

Si vous habitez dans une commune située dans un rayon de 3 kilomètres du parc éolien y compris Ciré, **n'omettez pas** de noter vos observations sur le registre ouvert à cet effet dans vos mairies pendant l'enquête publique quand elle sera ouverte. Un avis, affiché à l'extérieur de chaque mairie vous indiquera les dates et heures de permanence du commissaire enquêteur.